

Permis probatoire : Des délais raccourcis pour obtenir ses douze points

Une formation spécifique dès le 1er janvier



Permis probatoire : Des délais raccourcis pour obtenir ses douze points

Faire disparaître le A de la vitre arrière de leur véhicule signalant un "Apprenti conducteur " bien des jeunes l'ont souhaité et même parfois omis volontairement de placer au bon endroit cette signalisation obligatoire.

A compter du 1er janvier 2019, il leur sera possible de réduire les temps d'affichage et donc d'obtenir leur 12 points La Sécurité routière l'a annoncé ce vendredi. Le décret officialisant cette décision est paru au JO du 8 août dernier.

Cette disposition est assortie d'obligations : avoir le permis probatoire depuis six mois au moins, ne pas avoir eu de retrait de points durant cette période . Elle implique également de suivre une formation supplémentaire de 7 heures sur une journée auprès d'une auto école agréée détentrice du label spécifique. Ces stages seront collectifs afin de permettre des échanges sur leurs expériences personnelles entre conducteurs. Le coût de ce stage n'est pas encore arrêté. Les conducteurs novices pourront ainsi réduire la durée de leur permis probatoire de trois à deux ans voir de deux à un an pour ceux ayant opté initialement pour une formation avec conduite accompagnée .

A comme apprenti

En France, le disque A est obligatoire pour les jeunes conducteurs. Ce dernier doit être visible sur la vitre arrière du véhicule conduit par le jeune conducteur. Le disque A est à coller impérativement sur la vitre arrière de votre véhicule pendant 3 ans pour les jeunes conducteurs au cursus classique et pendant 2 ans pour les jeunes conducteurs qui ont effectué la conduite accompagnée. En cas de contrôle et sans la présence du disque A, le jeune conducteur paiera une amende de 35 euros.

Le permis probatoire concerne les nouveaux titulaires du permis de conduire pour la 1re fois (une personne titulaire du permis B qui passe le permis A2 n'est pas soumis à la période probatoire) Les nouveaux titulaires du permis obtenu à la suite d'une invalidation ou d'une annulation judiciaire

La durée du permis probatoire dépend de la méthode d'apprentissage : 3 ans en cas d'apprentissage traditionnel et 2 ans en cas d'apprentissage en conduite accompagnée. Des règles particulières s'appliquent à la conduite concernant la vitesse et le taux d'alcool autorisé